



Brest, le **24 NOV. 2020**

N° 0-26594-2020/PREMAR\_ATLANT/AEM/NP

## COMPTE RENDU

- OBJET** : comité de pilotage Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » du 21 septembre 2020.
- P. JOINTES** : a) feuille de présence ;  
b) diaporama diffusé en séance.

L'Administrateur Général de 2<sup>ème</sup> classe des Affaires Maritimes (AG2AM) Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet Maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer, ouvre la séance. Rappelant que ce site est exclusivement marin, il précise que le comité de pilotage est présidé par le préfet Maritime de l'Atlantique. Il rappelle la position de ce site Natura 2000, situé à 35 milles des côtes et les enjeux récifs, grand dauphin et marsouin commun qui ont permis la désignation de ce site Natura 2000.

Depuis la validation du document d'objectifs (DOCOB) en 2012, l'animation s'est interrompue à deux reprises en raison d'une absence de financement de l'animation. Le dernier COPIL s'est réuni en mars 2016.

Roxane Boullard, chargée de mission Natura 2000 « plateau de Rochebonne » pour le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM), déroule l'ordre du jour au moyen d'un diaporama ci-joint.

### 1. PRÉSENTATION DES ACTIONS D'ANIMATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLATFORM N2000

Roxane Boullard présente aux membres du COPIL les actions mises en œuvre de 2018 à 2020 dans le cadre du programme FEAMP PLATFORM N2000 mené en partenariat entre le CNPMEM et le COREPEM pour l'animation des sites Natura 2000 « Plateau du Four » et « Plateau de Rochebonne ».

Une étude sur le potentiel de développement d'actions de sciences participatives sur le site du plateau de Rochebonne a été menée. Des entretiens avec des personnes ressources ont permis d'aboutir à des conclusions et des recommandations. Ce travail a fait l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis aux membres du COPIL et publié sur le site internet.

Une campagne de mise à jour des données d'activités hors pêche-professionnelle a également été menée en 2019 et 2020, via la large diffusion de formulaires d'enquêtes auprès de nombreuses structures, fédérations, associations et clubs de loisir, de la façade Atlantique. Malgré la diffusion de ce formulaire auprès d'une centaine de contacts, seuls deux ont été complétés. Cependant, cette large diffusion a créé des échanges avec plusieurs usagers permettant de mettre en évidence l'attrait de ce site et l'intérêt qu'il suscite. Ce manque de succès de cette campagne de diffusion d'enquêtes montre qu'il est nécessaire de trouver d'autres méthodes de suivi à l'avenir.

Perrine Ducloy (CNP MEM) ajoute que seuls cinq clubs de plongée avaient été identifiés comme étant des usagers réguliers de ce site Natura 2000 lors de l'élaboration du DOCOB mais les enquêtes ont tout de même été diffusées plus largement afin d'essayer d'identifier un maximum de personnes fréquentant de manière régulière ou non le site. Le manque de durabilité de l'animation depuis la validation du DOCOB n'incite pas les usagers à répondre à ce genre de sollicitations. De plus, c'est un questionnaire assez exhaustif (4-5 pages) qui demande un peu de temps pour y répondre.

Hugues Casabonnet (Office Français de la Biodiversité, OFB) demande quelles pistes ont été envisagées pour trouver de nouvelles méthodes de suivi. Roxane Boullard répond que des comptages in-situ avaient déjà été effectués sur ce site avec la participation des pêcheurs professionnels, principaux usagers de ce site. Il pourrait être envisagé de réitérer ce type de suivi sur le plateau de Rochebonne.

Roxane Boullard (chargée de mission Natura 2000 CNP MEM) fait ensuite un point d'étape sur la procédure d'extension de périmètre. A l'issue de l'élaboration du DOCOB, une action prévoyait de travailler sur une redéfinition du périmètre du site Natura 2000 afin, notamment, de mieux couvrir les enjeux de récifs via l'inclusion de la tête de roche de La Congrée. Une étude sur ce sujet ainsi qu'une concertation des acteurs et membres du COPIL avaient été menées lors de la précédente phase d'animation, en 2015/2016, à l'issue de laquelle les membres du COPIL avaient émis un avis favorable pour l'extension du périmètre. Il était prévu dans le cadre du projet PLATFORM N2000, de développer des supports de communication afin de mieux couvrir les enjeux du site notamment sur le périmètre étendu. Cependant, la procédure administrative relative à l'extension du nouveau périmètre est toujours en cours. Le dossier préparé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine a été transmis à la préfecture maritime de l'Atlantique qui vient d'obtenir l'accord du Commandant de la Zone Maritime Atlantique (CZMA). Il sera prochainement adressé au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour approbation finale puis à la Commission Européenne pour notification.

Roxane Boullard évoque ensuite la mise à jour du DOCOB. En effet, ce plan de gestion a aujourd'hui presque 10 ans et des mises à jour peuvent être intégrées. Une actualisation des chiffres et données factuelles est prévue, ainsi qu'une mise à jour des cartes et une prise en compte du nouveau périmètre dès que celui-ci sera validé. Cette nouvelle version du DOCOB n'est encore qu'à l'état de projet. Dès que la validation du périmètre sera effective, le DOCOB pourra être présenté à la validation des membres du COPIL.

Sophie Mjati (France Nature Environnement) demande si le DOCOB subira de profondes modifications en plus de l'actualisation des données. Roxane Boullard lui répond qu'il ne semble pas y avoir d'évolution majeure sur le site. Il s'agit d'une simple actualisation sans modification des enjeux et objectifs du site.

L'AGAM Jean-Michel Chevalier ajoute que cette mise à jour du DOCOB et la validation en COPIL entraîneront la prise d'un nouvel arrêté d'approbation. Aujourd'hui, cette mise à jour dépend de la validation du nouveau périmètre.

Un membre du COPIL demande à quelle date le nouveau périmètre sera validé. Sophie Ollivier (préfecture maritime de l'Atlantique) répond que la Préfecture maritime prépare l'envoi du dossier de demande vers la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) très prochainement mais les délais de traitement de ce dossier par la DEB ne sont pas connus.

Hugues Casabonnet (OFB) rappelle que des travaux sont initiés dans le Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis qui jouxte le site du Plateau de Rochebonne, notamment en termes d'acquisitions de connaissance. Ces nouvelles données pourront intéresser le site N2000 Plateau de Rochebonne.

## 2. ANALYSE DU RISQUE PÊCHE (ARP) - projet LCN2000

Roxane Boullard présente les travaux d'analyse de risque pêche (ARP) réalisés dans le cadre du projet FEAMP LCN2000 sur le site du plateau de Rochebonne.

En raison des spécificités des activités de pêche professionnelle (diversifiées, variables et mobiles), une méthode nationale spécifique à ces activités a été élaborée afin de répondre à l'obligation d'évaluation d'incidences des activités au titre de Natura 2000. Cette méthode, récemment révisée (janvier 2020), permet d'évaluer le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000. Ainsi, tout risque qualifié de modéré ou fort doit faire l'objet de mesures afin de garantir la réduction de ce risque. L'AGAM Jean-Michel Chevalier lui demande s'il s'agit exclusivement de mesures réglementaires.

Hugues Casabonnet (OFB) répond qu'en référence à la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, s'il existe un risque de porter atteinte aux objectifs de conservation, des mesures réglementaires doivent être prises. Parmi ces mesures réglementaires, on peut notamment retrouver des mesures d'interdiction ou des mesures techniques d'adaptation de l'activité.

Sophie Mjati (FNE) précise que la France est en infraction par rapport à l'application de la Directive Habitat-Faune-Flore car cette évaluation doit être réalisée dès la désignation du site. Elle demande s'il y a un projet de réserve sur ce site Natura 2000. De plus, suite aux nombreux échouages de mammifères marins observés sur les plages de la façade atlantique au cours du premier semestre, elle demande s'il existe une méthode similaire aux analyses du risque pêche pour les espèces.

Laurent Courgeon (DIRM SA) lui répond qu'à ce stade de l'ARP, il est trop tôt pour envisager de créer une réserve naturelle. Les mesures réglementaires n'ont pas encore été discutées et il n'existe pas pour l'instant de méthode d'analyse de risque adaptée aux espèces.

Hugues Casabonnet rappelle que le dispositif d'analyse de risque prévu par la loi et le ministère en charge de l'écologie a bien pour objet de se mettre en conformité avec la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) que ce soit pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Néanmoins, le cadre méthodologique n'a été développé que pour les risques en lien avec les habitats à ce jour. Pour autant les interactions avec les espèces doivent ou devront être traitées.

L'AGAM Jean-Michel Chevalier ajoute qu'il existe un certain nombre d'outils juridiques pour protéger au-delà de la mer territoriale. Pour l'instant, ces différents outils juridiques ne touchent pas les usagers de manière globale. Mais des travaux sont actuellement en cours pour étudier le niveau d'enjeu, vérifier s'il y a lieu de protéger et comment le faire.

Roxane Boullard reprend la présentation de la méthode de l'analyse de risque pêche<sup>1</sup>. Dans le cas du plateau de Rochebonne, les données sur les habitats d'intérêt communautaire proviennent de plusieurs sources de données (diapo 19) :

- une partie du site a été cartographiée par le bureau d'étude CREOCEAN en 2010 dans le cadre du programme CARTHAM ;
- cette cartographie a été complétée d'après la bibliographie existante sur la base de données historiques sur les habitats ;
- des données issues des bases de données Ifremer sur la géologie et la sédimentologie des fonds du Golfe de Gascogne ont également été mobilisées.

Roxane Boullard précise que l'ARP sur ce site a été réalisée à partir du périmètre en projet d'extension pour ne pas avoir à refaire cette analyse.

Les données d'enquêtes sur la pêche professionnelle récoltées dans le cadre de la rédaction du diagnostic socio-économique du DOCOB datent de 2010. Des sources de données plus actuelles ont donc été mobilisées en complément.

Des données VMS de 2015 à 2017 ont tout d'abord été demandées. Ces données se basent sur la géolocalisation des navires de plus de 12m. Un algorithme d'Ifremer se basant sur la vitesse calculée des navires, ainsi que des données de ventes et de déclarations de pêche, attribue une activité de pêche à cette géolocalisation (engins, espèces, poids, valeurs, etc...) à l'échelle de maille d'un 1 mille<sup>2</sup>. Ces données VMS sur le site de Rochebonne se sont révélées peu pertinentes puisque les navires ralentissent sur ce secteur dangereux pour des raisons de sécurité maritime, faussant ainsi la spatialisation de leurs activités à l'échelle de ce site. La carte représentant les activités de pêche professionnelle au chalut de fond en 2017 d'après les données VMS met en évidence la mauvaise spatialisation des activités puisqu'il est impossible pour les chaluts de fond de pratiquer sur le plateau rocheux.

Bruno Roumegou (DIRM NAMO) pose une question sur la présence des navires étrangers sur le site et la disponibilité d'informations sur leurs activités de pêche.

Anick Danis (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers) demande si l'on connaît la proportion des navires étrangers par rapport aux navires français.

Perrine Ducloy précise qu'à partir des données VMS de 2015 à 2017, on sait que des pêcheurs espagnols travaillent bien sur ce site mais à la palangre. On décompte également une occurrence de navires belges au chalut de fond sur les mêmes secteurs que les chalutiers français.

Pour mémoire, VALPENA est un observatoire de l'activité des navires de pêche professionnels géré par les comités des pêches. Ces données ont été mobilisées pour l'année 2017 afin d'actualiser la fréquentation des navires au sein du site Natura 2000 et d'identifier les navires concernés en préparation des enquêtes complémentaires.

D'après les premiers croisements d'ARP réalisés sur le site Natura 2000, le seul engin identifié sur le site, d'après les différentes sources de données, qui présenterait un risque modéré ou fort de dégradation des habitats est le chalut de fond. La senne danoise est également une nouvelle pratique de pêche, apparue sur le site ces dix dernières années d'après ces données. Les enquêtes complémentaires (mai à juillet 2020) ont donc été concentrées sur ces métiers. Ces enquêtes permettent de préciser le niveau de risque et d'alimenter les discussions sur la qualification finale du risque en récoltant des informations sur les zones précises de pratique, les saisonnalités, les caractéristiques techniques des engins, les pratiques, les connaissances des professionnels, etc...

---

<sup>1</sup> AFB, MNHN, MAA, MTES, 2019. Habitats benthiques et activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 : Méthodologie d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites. Paris, 69 pp.

Ces enquêtes complémentaires ont été réalisées auprès de 39 navires (dont 1 paire) bretons et ligériens identifiés sur et aux alentours du site d'après les données VALPENA 2017. Elles ont permis de déterminer qu'actuellement 4 navires au chalut de fond simple, 1 paire au chalut de fond en bœuf et 4 navires à la senne danoise pratiquent au sein du périmètre du site Natura 2000.

Les cartes résultantes des ARP sur la base des données d'enquêtes complémentaires pour le chalut de fond et la senne danoise sont présentées. Ces cartes présentent le risque de dégradation des habitats et doivent encore être discutées dans le cadre du comité de suivi du projet LCN2000 avant que le niveau de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation puisse être validé.

Le niveau de risque associé au chalut de fond reste à préciser. Le niveau de risque modéré ou fort dépend du type de gréement utilisé, qualifié de lourd ou léger d'après une méthodologie développée par Ifremer et se basant sur les caractéristiques techniques des différents éléments constituant le chalut. Ces caractéristiques techniques sont difficiles à obtenir et la méthode pour différencier un gréement lourd ou léger n'a donc pas pu être appliquée.

Concernant la senne danoise, il n'y a pas d'interaction entre cet engin et les habitats d'intérêt communautaire du site.

Sophie Mjati s'interroge sur les propos de Roxane Boullard selon lesquels les niveaux de risque n'ont pas été encore validés. Cette dernière répond alors que l'instance qui permet de réunir l'ensemble des acteurs concernés et impliqués dans la réalisation de l'ARP dans le cadre du projet LCN2000 se réunira dans deux jours. Elle permettra de valider le niveau de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats sur la base des cartes de risque de dégradation présentés aujourd'hui à ce COPIL et d'éléments de contexte local sur les habitats et activités. Les risques qualifiés de modéré ou fort entraîneront par la suite des discussions sur la prise de mesures réglementaires.

Hugues Casabonnet intervient sur la carte des chaluts de fond. Cette carte présente une activité pratiquée sur la partie Est du site alors qu'au moment de la rédaction du DOCOB, l'activité se situait plus au nord. Comment prendre en compte ces deux zones d'activité dans son ensemble ? A-t-on prévu d'analyser l'évolution future ?

José Jouneau (COREPEM) répond que cette évolution s'explique par une flottille de bateaux de pêche qui a été réduite de 50% entre ces deux périodes. Aujourd'hui, l'activité est orientée sur la pêche à la langoustine pratiquée plus au sud-est en dehors du périmètre du site Natura 2000.

Hugues Casabonnet ajoute qu'une activité de pêche est bien pratiquée au nord du site lorsqu'on se réfère aux cartes VALPENA.

Sophie Mjati demande si l'on connaît la date de mise en œuvre de cette ARP pour les espèces.

Perrine Ducloy répond que l'on est en attente de la part du ministère en charge de l'écologie d'une méthode de cadrage et d'une méthodologie. Cependant, l'enjeu espèces sur le site N2000 Rochebonne sera limité car la problématique des captures accidentelles de mammifères marins concerne tout le golfe de Gascogne. Les espèces étant très mobiles ce serait étonnant que cette analyse soit menée à l'échelle d'un site Natura 2000.

Sophie Mjati répond qu'en effet cette problématique s'étend au-delà de ce site mais les captures accidentelles peuvent également avoir lieu sur ce site.

### 3. POURSUITE DE L'ANIMATION

Le programme de financement européen PLATFORM N2000 finançant l'animation de ce site de 2018 à 2020, s'est terminé fin juin 2020.

Le CNPMEM recherche actuellement des financements pour poursuivre l'animation du site Natura 2000. Quelques actions sont envisagées comme le développement des sciences

participatives, le développement de nouvelles méthodologies de suivi ou la mise en animation d'autres actions prévues au DOCOB. Un plan d'action à court/moyen-terme doit être établi dans les mois à venir afin de budgétiser les besoins et réfléchir sur les solutions de financement envisageables.

Perrine Ducloy ajoute que le site du plateau de Rochebonne est une zone peu fréquentée, car difficile d'accès, et dans un très bon état de conservation. La situation du site ne justifie donc pas une animation très intense. Quelques actions doivent cependant être poursuivies comme des actions de communication et de sensibilisation à condition qu'il y ait des sources de financement disponibles. Aujourd'hui, dans la mesure où il n'y a plus d'argent disponible sur la ligne de financement FEAMP, le CNPMEM milite dans le cadre de la future stratégie des aires protégées 2020-2030 afin que l'Etat assure un socle minimal de financement dans l'animation de ses Aires Marines Protégées (AMP).

José Jouneau complète en indiquant que le CNPMEM a souhaité être animateur de ce site Natura 2000 car il représente un enjeu politique et stratégique important, et que c'est un site très fort historiquement, traditionnellement et émotionnellement pour les pêcheurs professionnels. C'est un site bien protégé notamment grâce à sa localisation. Le travail d'animation a été bien fait, avec sérieux et objectivité.

Annick Dannis, confirme que ce site représente également beaucoup pour les plaisanciers.

Hugues Casabonnet rappelle que l'OFB a participé au financement de l'animation de ce site Natura 2000 en 2014-2016. Il précise que le financement de l'animation du site a proprement dit n'est plus possible aujourd'hui. Néanmoins, une participation au financement de la mise en œuvre des actions du DOCOB est envisageable. Des discussions ont eu lieu entre le COREPEM, le CNPMEM et l'OFB en ce sens et doivent être poursuivies.

Le plan d'action à venir sera partagé avec l'OFB afin d'étudier les possibilités de financement de certaines actions en attendant une solution plus pérenne.

#### 4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS DE DÉSIGNATION DE ZPF

La parole est ensuite donnée à Vincent Dordain (DREAL Nouvelle-Aquitaine) pour présenter aux membres du COPIL les travaux actuellement en cours sur la mise en œuvre de la M003 du Plan d'Action pour le Milieu Marin relative à la désignation de zones de protection forte (ZPF).

La sous-région marine du golfe de Gascogne a été divisée par secteur. Le site de Rochebonne est situé dans le secteur 22. Cette mesure M003 prévoit de mettre en place des ZPF dans chaque secteur avant 2026. Ce travail trouve également sa place dans la future mise en œuvre de la stratégie des aires protégées 2020-2030. Pour répondre à la définition d'une ZPF, l'outil réglementaire devra répondre à cinq critères :

1. Porte sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques de la DCSMM.
2. Est prioritairement mise en place au sein d'une aire marine protégée.
3. Dispose d'une réglementation particulière des activités pour permettre de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte.
4. S'appuie sur un document de gestion, élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif.
5. Bénéficie d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

L'AGAM Jean-Michel Chevalier intervient pour expliquer aux membres du COPIL que même si aujourd'hui aucune décision de désignation ne peut être présentée, il souhaitait que ce point d'information soit présenté compte tenu de l'avancée actuelle des travaux et des COPIL souvent espacés dans le temps.

Hubert Carré (CNPMEM) demande si les professionnels de la pêche ont déjà été approchés sur la question des ZPF.

L'AGAM Jean-Michel Chevalier lui répond qu'ils n'ont été pas informés officiellement. Les commissions permanentes des Comités Maritimes de Façade (CMF) se réuniront toutefois très prochainement pour aborder ce sujet. Il interroge ensuite les autres membres du COPIL pour d'éventuelles autres questions.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Emilie Milon (Centre de la mer de Biarritz) indique que l'action 3 « améliorer les connaissances » pourrait être une piste à améliorer surtout si l'OFB peut apporter son soutien au financement.

Hugues Casabonnet indique que pour compléter la connaissance sur les espèces, des campagnes de survol aérien seront lancées pour le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis (PNM EGMP). Ces campagnes pourront être intéressantes pour le site de Rochebonne et la mise à jour du DOCOB.

L'AGAM Jean-Michel Chevalier informe les membres du comité de pilotage de la révision de l'arrêté de composition de ce COPIL. Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2013-090 du préfet maritime de l'Atlantique du 12 juillet 2013. Il prend en compte la fusion des régions dans le cadre de la loi NOTRe, la création de l'OFB, le changement de nom de l'organisme « CC Sud » en « conseil consultatif des eaux occidentales australes » et la création du PNM EGMP.

En l'absence de réactions supplémentaires, l'AGAM Jean-Michel Chevalier remercie les participants en présentiel et en visio-conférence.

Sophie Mjati demande si des prochaines réunions sont envisagées sur ce site Natura 2000. L'AGAM Jean-Michel Chevalier répond qu'en raison d'un manque de financement pour l'animation de ce site Natura 2000, aucune date ne peut être envisagée pour le moment.

La réunion est clôturée à 16h00.

L'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes  
Jean-Michel Chevalier  
adjoint au préfet Maritime chargé de l'action de l'État en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 « PLATEAU DE ROCHEBONNE »

### COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM (ADJ/AEM - CDIV - ENVMAR)
- archives (dossier d'affaire - D11).